

130 listes rouges régionales des espèces menacées labellisées en France métropolitaine

Communiqué - 19 avril 2018

En sept ans, 130 listes rouges des espèces menacées ont vu le jour dans les régions françaises, s'intéressant à de nombreux groupes d'animaux, de plantes ou de champignons. Réalisés à l'échelle des régions administratives, tous ces inventaires ont été menés selon une méthodologie commune, sur la base des critères internationaux de l'UICN. Ils fournissent des informations précieuses pour identifier les espèces les plus menacées, déterminer les priorités d'action et guider les politiques et les stratégies régionales de conservation de la nature.

Le panorama des résultats fait apparaître un niveau général de menace marqué, dans tous les groupes d'espèces et toutes les régions, à des degrés variables. Les libellules sont menacées à hauteur de 11 à 31 %, les mammifères de 12 à 24 % et la flore vasculaire de 9 à 29 % selon les territoires. Figurant en première ligne, les oiseaux nicheurs sont menacés pour 26 à 44 % d'entre eux suivant les régions. Représentatif des territoires et des différents groupes d'espèces, cet état des lieux est cohérent avec les résultats de la liste rouge nationale et confirme un niveau de dégradation de la biodiversité préoccupant dans l'Hexagone.

Toutes ces listes rouges sont l'œuvre d'acteurs régionaux : associations de protection de la nature, sociétés naturalistes, observatoires de la biodiversité, conservatoires d'espaces naturels ou conservatoires botaniques notamment. Elles ont été menées le plus souvent en coordination avec les services déconcentrés de l'Etat et des Régions. Le Comité français de l'UICN a accompagné leur réalisation et a apporté pour chacune une labellisation de la méthodologie et de la démarche appliquées. Cet accompagnement s'est inscrit dans le cadre d'un projet d'appui associant également la fédération France Nature Environnement, le Muséum national d'Histoire naturelle et la Fédération des conservatoires botaniques nationaux.

Depuis la première labellisation décernée en mars 2011, les listes ont concerné des groupes d'espèces variés : vertébrés, papillons de jour, crustacés d'eau douce, mollusques, coccinelles, criquets, mousses ou encore champignons. Leur représentativité est cependant variable : alors que des listes rouges de la flore sont maintenant disponibles dans la quasi-totalité des régions, les listes concernant les invertébrés restent peu nombreuses et demandent à être développées.

A ce jour, chacune des vingt-deux anciennes régions administratives dispose d'au moins une liste rouge labellisée ou en cours de labellisation, et certaines régions en ont développé jusqu'à une dizaine. De premières listes réalisées à l'échelle des nouvelles régions sont également en train d'apparaître. Pour marquer ce cap, l'UICN France publie une seconde édition, revue et enrichie, de son guide pratique pour la réalisation de listes rouges des espèces menacées, afin d'accompagner les nouveaux projets émergeant dans les régions françaises.

En articulation avec les résultats de la liste rouge nationale, ces listes constituent des outils de connaissance essentiels, fournissant une vision plus fine des enjeux pour la biodiversité à l'échelle des régions, afin d'orienter les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Plus largement, elles contribuent à mesurer les défis à relever et les progrès accomplis en vue d'éviter l'extinction des espèces menacées et d'améliorer leur situation d'ici 2020, comme s'y est engagée la France dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Publications, panorama détaillé et bilan des listes rouges régionales disponibles sur :

www.uicn.fr/listes-rouges-regionales

Pour plus d'informations :

Florian Kirchner

Chargé de programme "espèces"

florian.kirchner@uicn.fr / 01 44 05 73 58 / 06 89 29 72 89